Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 074-217402445-20261015-2026_10_43-DE

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT - 74800

Séance du 15/10/2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six
le : jeudi quinze octobre à dix-neuf heures
le Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AVOUAC Boris, Maire.
Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire : le 09/10/2026

PRESENTS : AVOUAC Boris, PERNET-MUGNIER Jean-Christophe, BESSON-MAGDELAIN Cécile, PENHOUËT Anthony .MIEUSSET Sonia, VEUGLE Françoise, MARGOLLIET Serge, PUIS Xavier, LEDERER Wendy, POLLET Elodie, LENEVEU Nicolas, MARGOLLIET Régis, BERTOLA Nicolas, MARTEAU Delphine, LAURENT Camille.

Monsieur LENEVEU Nicolas a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2026 10 43 Approbation de la convention de partenariat avec la MJC Centre Social de La Roche-sur-Foron et du Pays Rochois – Dispositif « Les Escales »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la convention de partenariat proposée par la MJC Centre Social de La Roche-sur-Foron et du Pays Rochois relative au dispositif « Les Escales de la MJC Centre Social » ;
Considérant l'intérêt de développer des actions favorisant le lien social, la participation citoyenne, l'accès à la culture et l'animation locale ;
Considérant que le dispositif « Les Escales » vise à proposer des actions culturelles, sociales et participatives au plus près des habitants, en lien avec les associations et les acteurs locaux ;
Considérant que ce partenariat vient compléter les accords existants entre la commune et la MJC Centre Social, notamment en matière d'accès des habitants aux activités de loisirs sur la base de la tarification rochoise ;
Considérant que la convention prévoit une contribution financière de 3 € par habitant pour l'année 2026, calculée sur la base de la population municipale INSEE en vigueur à la date de signature ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec une abstention et quatorze voix pour, décide :

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat avec la MJC Centre Social de La Roche-sur-Foron et du Pays Rochois relative au dispositif « Les Escales », pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 ;
- **D'ACCEPTER** le versement d'une subvention de 2 523 €, correspondant à une contribution de 3 € par habitant sur la base de 841 habitants pour l'année 2026 ;
- **D'AUTORISER** le versement de la subvention correspondante à la MJC Centre Social ;
- **DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de veiller à la mise en œuvre de ce partenariat et au suivi des actions réalisées sur le territoire communal.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre suivent les signatures.
Monsieur Le Maire, Boris AVOUAC **Le secrétaire, Nicolas LENEVEU**

MAIRIE de SAINT-LAURENT 74800 (Haute-Savoie)